



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-15

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Claudie Coste (en visio), Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Pierre Tissier, Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon

➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, Capitaine Julien Hilaire (en visio), Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Carole Rouveure

➤ Autres membres de droit :

M. Gwenn Geoffroy, Directeur de cabinet, représentant Mme la préfète de l'Ardèche, Sophie Elizéon

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Elvire Bosc, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Laurent Marce, Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Ronan Philippe, Marc-Antoine Quenette, Matthieu Salel, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ Membres avec voix consultative :

Colonel Laurent Courtial, Adjudant Nicolas Fogeron, Adjudante-chef Michèle Locatelli, Médecin-chef Gérard Millier

➤ Autres membres de droit :

M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ Procurations :

M. Jean-Yves Meyer à M. Jean-Manuel Garrido
M. Michel Villemagne à M. Laurent Ughetto

Secrétaire de séance : Monsieur René Sabatier

Objet : Modification de l'organigramme

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu la délibération n°2023-21 du conseil d'administration en date du 29 mars 2024 approuvant la nouvelle organisation et le nouvel organigramme du SDIS de l'Ardèche,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial dans sa séance du 4 mars 2024,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant la nécessité d'actualiser l'organigramme du SDIS en créant un nouveau service intitulé « service des affaires financières et de la commande publique » (AFCP) à compter du 1^{er} avril 2024,

Considérant la nécessité de créer un poste d'officier de sapeurs-pompiers professionnels pour renforcer l'officier de soutien technique,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

I. CRÉE

- un nouveau service intitulé « service des affaires financières et de la commande publique » (AFCP) au sein du groupement ressources à compter du 1^{er} avril 2024, en remplacement de l'actuel service « service des affaires financières, juridiques et de la commande publique » (AFJCP).
- un poste d'officier de soutien technique au sein du service techniques et bâtiments.

II. RATTACHE les deux agents ayant en charge la partie juridique au chef du groupement ressources.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat